Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260219-DELIB202602010-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 12.02.2026 **Affichage** : 12.02.2026
Nombre de conseillers En exercice : 26 Présents : 20 Absents : 6 Pouvoirs : 2 Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, POMMEREUL Monique, BOISSEL Francis, HUBERT Chantal, LESENECHAL Maurice, BOISSON Virginie, PEUDENIER Michel, Adjoints,
MOUTEL Joseph, PRODHOMME Annie, DELIN Nathalie, CHAVOIX Nadine, ROCHELLE Sandrine, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, BOULANGER Benjamin, HAMEAU Raphaël, VALLÉE Brigitte CHATAIGNER Eric, QUESNE Thierry, conseillers.

Absents excusés : BOULANGER Jean-Luc, VANNIER Denis, BOUILLON Muriel, GENOUVRIER Marie-Christine (pouvoir à Mme HUBERT), MAUGATEAU Laure (pouvoir à M. QUESNE).

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Absent : José CASES BARDINA.

Secrétaire de séance : M. Maurice LESENECHAL

2026-02-010 REHABILITATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER EN 4 LOGEMENTS LOCATIFS ET 2 CELLULES PARAMEDICALES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Le Maire informe le conseil municipal que nous avons sollicité en décembre dernier une subvention auprès de la Région pour les travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier, en 4 logements au 2 et 4 rue du Relais et 2 cellules paramédicales au 1 rue de Cimette :

- un studio
- un T1 Bis
- un T3
- un T4

Pour bénéficier de la subvention de la Région au titre de la convention « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 », il y a lieu de délibérer à nouveau suivant le plan prévisionnel suivant :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260219-DELIB202602010-DE

Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financeur	Montant (€)
Etude de maîtrise d'œuvre	51 394,00	**Région Bretagne - Bien Vivre 2023-2025**	**162 000,00**
Mission SPS coordinateur sécurité	4 095,00	FONDS VERT	**120 073,00**
Acquisition du bien	154 151,00	DSIL	**80 000,00**
Frais d'acte notarié	2 955,00	Conseil Départemental	**150 000,00**
Travaux	765 648,00	EPCI Fougères Agglomération	**32 000,00**
		Département	**71 788,00**
		Emprunt	**300 000,00**
		Autofinancement	**62 382,00**
TOTAL	**978 243,00**	**TOTAL**	**978 243,00**

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accepter l'estimatif des travaux et le plan de financement,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de La Région au titre **« Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 »** pouvant être accordées pour ce projet alliant création de logements et cellules paramédicales,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 19 février 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.